

FLASH Europe

■ ■ ■
N°153
MARS 2026



Lettre d'information de la MISSION EUROPE



PROJET COMMERCE! : réunion à Ypres le 10 février 2026



Les partenaires du projet COMMERCE! se sont retrouvés à Ypres pour une réunion en deux temps : un point d'avancement des modules de travail et un atelier de brainstorming sur l'animation des centres-villes en dehors des horaires d'ouverture puis un retail tour/ visite de la ville.

RETAIL TOUR : visite de la ville de Ypres et découverte des stratégies mises en œuvre pour développer l'attractivité du centre-ville et résorber la vacance

Ypres est la ville la plus importante du Westhoek. Sa zone de chalandise est faible, ce qui rend le commerce difficile. Elle fait face à des villes plus importantes à proximité telles que Roeselare, Courtrai, Brugge et Lille. L'atout majeur de la ville est le tourisme : patrimoine architectural important et zone naturelle du Westhoek.

En 2024, 86 millions d'euros dépensés sur la zone grâce au tourisme.

■ Ajustement de la "promotax" depuis l'an dernier, permettant d'augmenter le budget du management de centre-ville.

Chaque commerçant paie une taxe dépendant de la surface de son commerce. Depuis 2025, les propriétaires de commerces vacants paient également cette taxe.

■ Augmentation du nombre de boutiques de barbiers et de petits supermarchés, de jour comme de nuit, depuis le Covid. La ville a mis en place une licence obligatoire pour ces commerces, qui ne sont désormais autorisés à s'installer qu'à une distance minimale de 400 mètres les uns des autres

Grote Markt :

Placemaking project : réduction du trafic routier en centre ville

Fermeture de rues, développement de rues piétonnes et voies cyclables, espaces verts et terrasses.

Objectif long terme: étendre ce projet aux rues commerçantes autour de la grand place.

Commerces vacants :

Mesures mises en place : Vitrophanie, exposition d'artistes dans des commerces vacants, collaboration avec les agences immobilières pour promouvoir les commerces disponibles.

SOMMAIRE

- **COMMERCE!** : Réunion à Ypres le 10 février 2026
- **FEDER biodiversité** : zoom sur les Fonds FEDER encore disponibles
- **LIFE** : Sortie des prochains appels à projets le 21 avril

FEDER biodiversité : zoom sur les Fonds FEDER encore disponibles, Marck en Calais le 18 mars 2026

Pour la programmation 2021-2027, des fonds sont encore disponibles dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), offrant des opportunités concrètes pour développer de nouveaux projets, sur 2 axes principaux : la prévention des risques naturels et la biodiversité.

Les 2 objectifs spécifiques ci-dessous sont concernés :

2.4 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

Type d'actions finançables (liste non exhaustive) :

- Adaptation aux inondations par débordement des cours d'eau.
- Adaptation des territoires littoraux aux risques naturels d'inondation, de submersion, d'érosion du trait de côte.
- Adaptation au changement climatique des territoires urbains et ruraux.

2.7 : Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain, et réduire la pollution

Type d'actions finançables (liste non exhaustive) :

- Préserver, restaurer, renforcer des corridors écologiques.
- Protéger et restaurer des espaces et populations d'espèces remarquables.
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.
- Sensibiliser les habitants à la protection de la biodiversité.

Seuil minimal des dépenses : 100 000€, (70 000€ pour les sous-actions 4 et 5 de l'OS 2.7)

Calendrier : dépôt des dossiers au fil de l'eau, dès maintenant et jusqu'au 31/12/2027, éligibilité des dépenses jusqu'au 31/12/2028

Taux moyen : 80% mais au cas par cas suivant dossiers et porteurs

Dépenses éligibles :

- Etudes / inventaires/ cartographie des espèces
- Animation/ sensibilisation
- Frais de personnel
- Investissement : Travaux/ matériel/ acquisitions foncières
- Equipements : supports pédagogiques/ panneaux

Bénéficiaire éligibles :

Collectivités territoriales et leur groupement, conservatoire du littoral, agence de l'eau, associations loi 1901.

Dispositifs complémentaires lancés par la Région Hauts de France pour la période 2026-2028 :

■ **BIOR - Biodiversité et Ruralité :** aider les communes rurales à préserver leur biodiversité via un dispositif facile à mobiliser.

Bénéficiaire éligibles : communes de moins de 2000 habitants et associations loi 1901.

Projets de 500€ minimum, 12 000€ maxi / an / commune

Actions éligibles : projets d'aménagements qui favorisent la biodiversité : boisement, plantations, création de mares, bornage de chemins ruraux...

■ **PREO-Préserver Retenir Évacuer Organiser :** protection des ressources en eau, restauration des milieux humides, gestion des risques naturels, toute opération qui vise à réduire les risques d'inondation et de coulées de boues.

Bénéficiaire éligibles : collectivités territoriales et leurs groupements compétents + les associations syndicales autorisées

Projet de 5000€ minimum, 50 000€ maximum (10 000€ maxi en investissement).

Actions éligibles : opération de restauration des cours d'eau, restauration de zones humides, créations de mares...

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information et pour tout projet sur ces thématiques : i.watier@boulgne-developpement.com



LIFE : Sortie des prochains appels à projets le 21 avril

Les appels à projets du programme LIFE au titre de l'année 2026 seront publiés le 21 avril, sur la plateforme [Funding & Tenders](#).

Le programme LIFE soutient des projets ambitieux (budget de 2 à 5 M€ en moyenne) et à fort impact répondant à une problématique climatique et/ou environnementale. financements mobilisables.

Consultez la page du [Point de Contact National](#), récemment enrichie en contenus utiles pour comprendre ce programme.

Un **webinaire** est prévu par le PCN **le 2 avril de 10h30 à 12h**, visant à décrypter la partie «Economie circulaire et qualité de vie» du programme.

Inscription en ligne